

Cevenat sarl

La Castagnade
48110 Le Pompidou
France

Fiche de Donnée Sécurité
Huile Essentielle
Absinthe, France, Bio

Nombre de Pages: 9

Date de création: 19/04/2010

Date de révision: 18/12/2013

Tel (00)(323) 06 63 22 84 05
cevenat@nature-helps.com

FDS A1001

1-Identification de la substance et de la société:

Nom commercial : **Absinthe, France, Bio**
Nom Botanique : *Artemisia absinthium*
Nom INCI : ARTEMISIA ABSINTHIUM HERB OIL

Emploi de la substance : Substance parfumante et/ou aromathérapie

Nom Fournisseur : Cevenat sarl
Contact : M.Vanhove Michel
Adresse : La Castagnade-F 48110 Le Pompidou
Téléphone : (33)06 63 22 84 05
E-mail : cevenat@nature-helps.com

Renseignements en cas d'urgence: Pendant les heures normales d'ouverture (de 9à12-de 14à 17h) au 33 06 63 22 84 05, sinon au numéro d'urgence ORFILA 33 (0)145,42,59,59

2-Identification des dangers

Principaux dangers

Identification des dangers:

Xn		Nocif
N		Dangereux pour l'environnement
R10		Inflammable
R22		Nocif en cas d'ingestion
R43		Peut entraîner un sensibilisation par contact avec la peau
R51/53		Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65		Nocif: peut provoquer un atteinte des poumons en cas d'ingestion
R68/22		Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion
S24		Éviter le contact avec la peau
S36/37		Porter un vêtement et des gants appropriés
S39		Porter un appareil de protection des yeux/du visage respiratoire approprié
S61		Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

S62 **spéciales/la fiche de données de sécurité**
En cas d'ingestion ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
Classification substance CMR(Cancérigène, Mutagène, Toxique pour la reproduction)
Non réglementé

Système de classification:

En accord avec les Directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs annexes ainsi qu'avec le Code of Practice de l'EFFA (1) dans sa version en vigueur. Il est tenu compte également des indications tirées de publications spécialisées et des indications détenues par l'entreprise.

Autres dangers : Voir les préconisations concernant le stockage des produits classés.

3-Compositions/Information sur les composants:

Nature du produit : Huile essentielle
 SNC, Substance Naturelle Complexe (100% pure et naturelle)
 Produit agro-alimentaire

Substance/Mélange : Substance

Législation

N°Cas TSCA: -

N°CAS EINECS: **84929-19-1**

N°EINECS: **284-503-2**

N°FEMA: **3116**

Compositions/Information sur les composants:

Composants dangereux

N° CAS: 80-56-8 EINECS: 201-291-9	Alpha pinène N, Xn, R43, R50/53, R65	<= 1,00%
N° CAS: 98-55-5 EINECS: 202-680-6	Alpha terpinéol Xi, R38	<=1,00%
N° CAS: 99-83-2 N EINECS: 202-792-5	Alpha phellandrène Xn, R65	<=1,00%
N° CAS: 123-35-3 EINECS: 204-622-5	Alpha terpinène Xn, R65	<=1,00%
N° CAS: 546-80-5 EINECS: 208-912-2	Alpha thuyone XN, R22	<=3,00%
N° CAS: 546-80-5 EINECS: 208-912-2	Béta thuyone Xn, R22	<=66,00%
N° CAS: 87-44-5 N EINECS: 201-746-1	Béta caryophyllène Xn, R65	<=12,00%
N° CAS: 127-91-3 N EINECS: 99-67-6	Béta pinene N, Xn, R43,R50/53, R65	<=1,00%
N° CAS: 507-70-0 N EINECS: 208-080-0	Bornéol F, R11	<=1,00%
N° CAS: 470-82-6 EINECS: 207-431-5	1,8 cinéole (Eucalyptol) R10	<=1,00%
N° CAS: 79-92-5 N EINECS: 201-234-8	Camphène N,Xi,R36,R50/53	<=1,00%

N° CAS: 5392-40-5 N EINECS: 226-394-6	Citral (Géranial+Néral) Xi,R38,R43	<=1,00%
N° CAS: 97-53-0 N EINECS: 202-589-1	Eugénol Xi, R36, R43	<=1,00%
N° CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1	Géraniol X1, R38, R41, R43	<=1,00%
N° CAS: 78-70-6 N EINECS: 201-134-4	Linalol X1, R38	<=1,00%
N° CAS: 5989-27-5 N EINECS: 227-813-5	Limonène N,X1, R10, R38, R43, R50/53	<=3,50%
N° CAS: 123-35-3 EINECS: 204-622-5	Myrcène Xn, R65	<=3,00%
N° CAS: 119-36-8 N EINECS: 204-317-7	Méthyl salicylate Xn,R22,R36	<=1,00%
N° CAS: 13877-91-3 N EINECS: 203-746-1	Trans Béta ocimène Xn, R38, R43	<=1,00%
N° CAS:586-62-9 N EINECS: 209-578-0	Terpinolène N,Xn,R51/53,R65	<=1,00%

Allergènes (suivant Directive Cosmétique 2003/15/CE):

Limonène (0,13 %), Linalol (0,98%), Geraniol (0,06%), Eugénol (0,03%), Citrals (0,1%).
(Lot Lill)

Substance ayant des Valeurs : Non réglementé
Limites d'Exposition
professionnelles (INRS ND 2098)

4- Premiers secours au cas ou le produit présente des dangers

Contact avec la peau	: Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaires. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin
Contact avec les yeux	: Rincer avec de l'huile végétale. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoive une lésion quelconque, consulter un médecin.
Ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5-Mesures de lutttes contre l'incendie

Recommandés	: Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre
Utilisables	: Extincteurs à mousse
Déconseillés	: Jet d'eau

Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie

Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées. Utiliser un masque si nécessaire.

6-Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Éloigner toute source potentielle d'inflammation. Aérer les locaux. Ne pas fumer
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Se débarrasser des torchons, éponges, et...ayant servi à éponger selon les prescriptions réglementaires en vigueur.
- Méthodes de nettoyage** : Les gros débordements doivent être nettoyés à l'aide de matières absorbantes inertes qui seront ensuite balayées et détruites selon la réglementation en vigueur.

7-Manipulation et stockage (Article 5 Directive 98/24/CE)

- Manipulation** : Ne pas ingérer en l'état, éviter le contact, ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition. Durant l'incorporation du produit, celui-ci doit être tenu à des températures relativement basses. En cas de nécessité d'élévation de température, celle-ci doit être ménagée et pendant un temps aussi court que possible. Ne pas inhaler les vapeurs chaudes.
- Stockage** : Stocker à l'abri de la chaleur, la lumière, dans des récipients fermés, secs et sous azote si possible et si nécessaire. Éviter les écarts de température trop importants. Stocker en zone tempérée. Adapter la quantité du contenu au volume du contenant, éviter les vides de remplissages importants.

8-Contrôles de l'exposition-Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non réglementé
(INRSND 2098, Directives 91/322/CE et 2000/39/CE)

- Contrôles de l'exposition (Article Directive 98/24/CE) : a) Protection respiratoire: généralement pas nécessaire dans 4 des locaux bien aérés (sauf mention spéciale)
- b) Protection des mains: le port de gants (caoutchouc nitrile ou alcool polyvinyle) est recommandé
- c) Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé
- d) Protection de la peau: éviter le contact avec la peau, le port de vêtements spéciaux est recommandé
- Ventilation: Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.
- Mesures d'hygiène: Ne pas boire ou manger sur le lieu de travail.

9-Propriétés physiques et chimiques

Les propriétés ci-dessous sont déterminées selon les prescriptions de l'annexe V, partie A, de la directive 67/548/CEE

Informations générales

Odeur: Puissante, caractéristique de l'absinthe
Apparence: Liquide
Couleur: Vert foncé à vert brun

Informations relatives à la santé à la sécurité à l'environnement

ph : Non disponible
 Point d'ébullition : Non disponible
 Point éclair : **+64°C**
 Hydrosolubilité : Insoluble
 Solubilité alcool : Soluble
 Pression de vapeur à 25°C : Non disponible
 Densité à 20°C : 0,916-0,938 (moyenne, absinthe sauvage)
 Propriétés comburantes : Ne contient aucune substance connue comme susceptible de s'enflammer spontanément

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible
 Viscosité : Non disponible
 Densité de vapeur (air= 1) : Non disponible
 Taux d'évaporation (butyl acétate= 1) : Non disponible

Limites d'explosivité en volume % dans l'air

Limite inférieure : Non disponible
 Limite supérieure : Non disponible
 Dangers d'explosion : Pas de risques à température ambiante, se conformer aux prescriptions ATEX.

Autres données
 Indice de réfraction à 20°C : 1,458 à 1,474
 Point de fusion : Non disponible
 Pouvoir rotatoire à 20°C: -16° à 40° (absinthe sauvage)
 Température d'auto-inflammabilité : Non disponible

10-Stabilité et réactivité

Stabilité : Pas de modifications significatives de la composition dans le temps
 Conditions à éviter : Ne pas chauffer à une température élevée. Ne pas exposer les récipients fermés au soleil. Éloigner des sources d'ignition.
 Matières à éviter : P.V.C.
 Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition en utilisation conforme.

11-Informations toxicologiques (RIFM et IFRA)

Tests toxicologiques et dangers évalués selon la méthode conventionnelle de calcul décrite dans l'annexe II de la Directive 1995/45/CE pour le cas des Substances Naturelles Complexes et/ou des mélanges. Ils sont également complétés par les monographies RIFM (2), INRS (3) et IFRA (4).

Effet néfaste par ingestion : DL org 50 pour le rat: Non disponible
 Effet néfaste par contact cutané : DL derm 50 pour le lapin: Non disponible
 Sensibilisation : Peut provoquer une allergie cutanée
 Irritation : Non disponible
 Phototoxicité : Non disponible
 Cancérogénicité : Non réglementé
 Mutagénicité : Non réglementé
 Effets toxiques pour la reproduction : Non réglementé
 Remarques importantes : Aucune
 Restrictions IFRA : Cette substance et/ou certains de ses composants sont concernés par le Code of Practice de l'IFRA en vigueur, consultable sur le site internet: www.ifra.org

Autres informations: : Manipuler ce produit avec toutes les précautions d'usage compte tenu d'effets de synergie imprévisibles sur les personnes particulièrement sensibles.

12-Informations écologiques (Annexe II de la Directive 1995/45/CE)

Écotoxicité
Toxicité aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Toxicité par les Daphnies (CE50) : Non disponible
Mobilité : Basse mobilité dans le sol
Persistance et dégradabilité : Non disponible
Potentiel de bioaccumulation : Aucune conséquence d'après nos connaissances
Résultats de l'évaluation PET : Non déterminé
Autres effets nocifs : Aucun effet divers connu d'après nos connaissances
Précautions : Éviter les rejets dans l'environnement (les eaux de surface, égouts, eaux souterraines ainsi que dans l'air et le milieu naturel). Respecter les réglementations nationales et régionales en vigueur
Catégorie de pollution des eaux : Non disponible

13-Considérations relatives à l'élimination

Ne pas verser dans les égouts ni les cours d'eau.

Déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de L'Environnement selon l'ordonnance n°2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupérations des matériaux).

14 Informations relatives au transport

Se conformer à la réglementation pour le transport des marchandises dangereuses

Code tarif douanier: **3301 29 41 00**

Transport par terre ADR/RID (Ordonnance sur le transport de produits dangereux-route et train)

Code tarif douanier: 3301 29 41 00
Classe ADR/RID : Non réglementé
N°UN : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Nom d'expédition : Non réglementé

Transport maritime IMDG 5ordonnance sur le transport de produits dangereux)

Classe ADR/RID : Non réglementé
 N°UN : Non réglementé
 Groupe d'emballage : Non réglementé
 Nom d'expédition : Non réglementé
 Polluant marin : Non

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

Classe ADR/RID : Non réglementé
 N°UN : Non réglementé
 Groupe d'emballage : Non réglementé
 Nom d'expédition : Non réglementé
 Nom d'expédition : Non réglementé

15 Informations réglementaires (Directives 67/548/CE et 1999/45/CE)

Etiquetage CE

Classification

XN
 N



Nocif
 Dangereux pour l'environnement



Phrases de risques

R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R20	Nocif en cas d'inhalation
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R21/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons En cas d'ingestion
R68/22	Nocif : possibilité d'effets irréversibles par ingestion

Phrases de sécurité

S24	Éviter le contact avec la peau
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité
S62	En cas d'ingestion ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Autres réglementations :

-Dispositions particulières : Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en France. Tableau des maladies professionnelles prévus à l'article R,461-3 du Code du Travail: Tableau n84- Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

-Note : Les informations réglementaires reprises dans cette section

rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national. Il est recommandé de se référer à toutes les mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

16 Autres informations

Informations complémentaires:

Remarques importantes : Aucune

Phrases R importantes :

R10	Inflammable
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Définitions des acronymes: (1) European Flavour & Fragrance Association
 (2) Research Institute for Fragrance Materials
 (3) Institut National de Recherche et de Sécurité
 (4) International Fragrance Association
 (5) Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class under German Federal Water Management Act)

Références bibliographiques:

Cette Fiche Données Sécurité a été réalisée par le service réglementaire de la société en conformité avec:

-le Guide d'élaboration de Fiches Données Sécurité de l'annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement Européen.

-le Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'évaluation et l'Autorisation des Substances Chimiques (REACH)

-le Code of Practice 2007-version 1 du 24 juillet-de l'EFFA.

-Cosmetic Regulation (EC) No 1223/2009 , website CosIng (Cosmetic ingredients & Substances)
<http://ec.europa.eu/consumers/cosmetics/cosing/>

Cette FDS complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages

que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

Contact: **Michel Vanhove**

Cette fiche a été actualisée le 18/12/2013

Nombre de pages: 9

Date d'impression: 18/12/2013

Fin du document